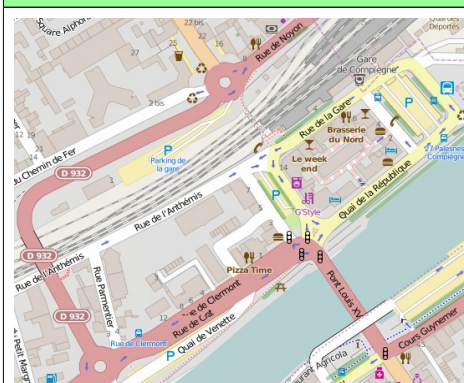





Proposition d'aménagement cyclable



Échelle de coût : 

Objectif visé :

Améliorer la sécurité des cyclistes sur le pont franchissant la voie ferrée à Compiègne

Moyens mis en œuvre :

- Marquage au sol

Situation actuelle

Les cyclistes souhaitant franchir la voie ferrée reliant la rue d'Amiens avec la rue de Clermont et la rue de Beauvais doivent utiliser une chaussée sur laquelle la circulation automobile est très rapide, ils n'y sont pas en sécurité.



Partant du giratoire, le sens Compiègne vers Margny comporte une seule voie jusqu'au virage et une seule voie également en arrivant au giratoire suivant. Qu'est-ce qui justifie une double largeur de voie dans ce même sens sur une si courte distance ?

Sans être contraints de devenir piétons, les cyclistes ne peuvent utiliser le passage sous-terrain reliant les deux parties de la rue d'Amiens, de part et d'autre de la voie ferrée car celui-ci n'est accessible qu'aux piétons.



Proposition d'aménagement

Créer une bande cyclable dans chaque sens sur cette chaussée.



Réduire la largeur de la voie dans le sens Compiègne vers Margny libère de l'espace pour créer des bandes cyclables.



La fiche du CEREMA indique comment traiter l'accès de la bande cyclable à un giratoire.

Documentation CEREMA de référence

Fiche du CEREMA N°2 concernant les bandes cyclables :

http://au5v.fr/IMG/pdf/cerema_fiche2_2015_bandcyclable.pdf

Fiche du CEREMA concernant les giratoires :

http://au5v.fr/IMG/pdf/cerema_fiche10v-velo_et_giratoires.pdf